

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 99

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Avenant n° 1 à la convention 2016 liant le Département des Bouches-du-Rhône et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) relative à la mission d'accueil et d'accompagnement des Bénéficiaires du RSA (BRSA) soumis à l'obligation de contractualisation

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317376**

PRESENTATION

Par délibération n°139 du 11 décembre 2015, la Commission Permanente a délibéré favorablement en faveur de la nouvelle convention relative à la mission d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation auprès de 8 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

La participation du Département a été établie dans un premier temps à hauteur de 70% du montant de la subvention versée au titre de l'année 2015 afin d'assurer la continuité de mission d'accueil, de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Il est précisé dans la convention que ce montant ferait l'objet d'un avenant financier complémentaire, à l'issue des rencontres budgétaires avec chacun des CCAS au cours du 1^{er} semestre 2016, afin de déterminer le montant définitif de la subvention 2016.

OBJET DU RAPPORT

Conformément à l'article n°7 de la convention 2016 relative aux CCAS, il convient de passer un avenant financier afin de verser la somme complémentaire de la subvention totale 2016.

La participation financière totale au titre de l'année 2016 a été définie pour chacun des organismes selon le tableau énoncé ci-après.

Le présent rapport concerne 8 CCAS pour lesquels des rencontres budgétaires ont eu lieu au cours du premier semestre 2016. Les 17 lieux d'accueil associatifs ont fait l'objet d'un rapport séparé présenté à la Commission Permanente du 27 mai 2016.

PROPOSITION ET FINANCEMENT

Il est proposé au titre de l'année 2016, d'accorder la somme complémentaire de **644.925,50 €** pour la mise en œuvre de la mission d'accueil, de contractualisation et de suivi des bénéficiaires du RSA confiée à 8 CCAS des Bouches-du-Rhône, selon les propositions énoncées dans le tableau ci-après et de signer l'avenant financier correspondant selon le modèle joint au présent rapport :

ORGANISMES	Foyers 2016 (140/Réf Social)	Foyers 2016 (150/Réf Social)	Montant 2015 accordé	Subvention 2016 accordée à la CP du 11/12/2015 (sur la base de 70% du montant accordé pour 2015)	Montant total de la subvention proposée pour 2016	Complément proposé pour 2016
CCAS d'AUBAGNE	350	375	45.645,00 €	31.951,50 €	46.677,00 €	14.725,50 €
CCAS d'AIX-EN-PROVENCE	1204	1290	618.990,00 €	433.293,00 €	578.591,00 €	145.298,00 €
CCAS d'ARLES	1036	1110	345.500,00 €	241.850,00 €	353.702,00 €	111.852,00 €
CCAS de MARSEILLE	3087	3307	991.665,00 €	694.165,50 €	985.505,00 €	291.339,50 €
CCAS de MIRAMAS	201	210	47.310,00 €	33.117,00 €	50.000,00 €	16.883,00 €
CCAS de SALON	300	320	52.305,00 €	36.613,50 €	83.859,00 €	47.245,50 €
CCAS de TARASCON	140	150	40.340,00 €	28.238,00 €	40.340,00 €	12.102,00 €
CCAS de VITROLLES	105	112	28.000,00 €	19.600,00 €	25.080,00 €	5.480,00 €
TOTAL	6423	6874	2.169.755,00 €	1.518.828,50 €	2.163.754,00 €	644.925,50 €

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à l'avenant n°1, les actions seront financées sur les crédits de paiement de l'exercice 2016 sur le chapitre 017 :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16010	1007128	Instruction contractualisation	Chapitre 017 Fonction 561 Article 6574	644.925,50 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Direction de l'Insertion

Service du Budget, des Conventions et des Marchés Publics

Tél : 04.13.31.....

Organisme :

N° dossier :

Pôle d'Insertion :

Intitulé de l'Action : Lieux d'Accueil 2016

Programme : 16010 - Opération : 1007128

**Avenant n°1 à la convention 2016 liant le Département des Bouches-du-Rhône et
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) associatifs relative à la mission
d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de
contractualisation**

Entre

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente Madame Martine Vassal, autorisée à signer le présent avenant par délibération n°..... de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 13 juillet 2016,

Ci-après désigné **le Département**

et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Adresse :

Représentée par Madame / Monsieur.....ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de Président(e),

ci-après désignée **l'Organisme**,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Patrimoine ;

Vu la délibération n°1 du Conseil Général des Bouches-du Rhône en date du 10 avril 2014, relative à l'adoption du Programme Départemental d'Insertion (PDI) pour les années 2014-2016 ;

Vu la délibération n°106 de la Commission Permanente en date du 10 avril 2014 relative à la convention d'Orientation 2014-2017 ;

Vu la délibération n°139 de la Commission Permanente du 11 décembre 2015 relative à la convention 2016 avec les CCAS décidant d'accorder une subvention pour la mission d'accompagnement, d'orientation, de suivi et d'accueil des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation ;

Vu l'avenant n°1 autorisé par délibération n°..... adoptée en Commission Permanente du 13 juillet 2016

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Pour les Centres Communaux d'Actions Sociales une convention a été adoptée par délibération n°139 de la CP du 11 décembre 2015, pour une période d'un an à savoir du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les dotations financières restent versées annuellement et les paiements s'effectuent en fonction des résultats.

Par le présent avenant n°1, il est proposé d'accorder le complément de la subvention pour l'année 2016, conformément à l'article n°7 de la convention.

Article 2 : Montant et financement de l'action

Le montant total de la participation au titre de 2016 s'élève à€.

Le complément de la participation financière du Département au titre de l'année 2016 est fixé à hauteur de €, composé de la façon suivante :

- € à la signature de cet avenant n°1; sur présentation du bilan intermédiaire au 30 juin 2016 ;
- Les 20% restants de la subvention totale de 2016 soit €, seront versés sur présentation du bilan final au 31 décembre 2016 ;

Le paiement sera effectué sur présentation d'une demande de versement en trois exemplaires (un original et deux photocopies) adressée à l'adresse suivante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction de l'Insertion

Service du budget, des conventions et des Marchés Publics

Pôle budget

4 Quai d'Arenc

CS70095

13304 Marseille Cedex 2

Article 3 : Durée de l'avenant

L'action est prévue pour la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Article 4 : Moyens de l'organisme

L'organisme s'engage à mettre en œuvre les moyens ci-après :

4-1 – Moyens en personnel

Valeur du point 4,63 puis 4,65 au 01/07/16

Fonction	Qualification et indice de rémunération par référence à la Convention Collective ou l'Accord d'Entreprise	Equivalent Temps Plein (E.T.P.)

Tout changement dans l'équipe chargée de réaliser l'action sera transmis au Conseil Départemental.

Article 5 : Généralités

L'ensemble des stipulations de la convention initiale susvisée restent applicables.
L'organisme doit contractualiser entre foyers minimum et foyers maximum.

Date :

Signatures :

Pour l'Organisme

Le Président de l'organisme
(avec tampon de l'organisme)

Mme / M.

Pour le Département

La Présidente du Conseil Départemental

Madame Martine VASSAL